



PlayStation® 2



Xbox™

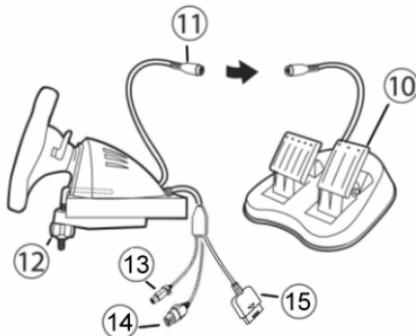
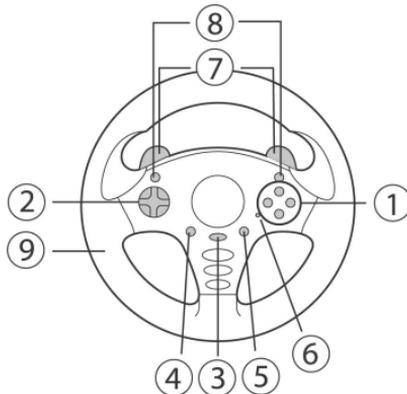


GameCube™



PSone™

Manuel de l'utilisateur



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ① Boutons d'action
- ② Croix multidirectionnelle
- ③ Bouton **Start**
- ④ Bouton **Select / Back / Z**
- ⑤ Bouton **Mode** pour Playstation
- ⑥ Voyant lumineux
- ⑦ 2 leviers numériques de changement de vitesse
- ⑧ Boutons d'action

- ⑨ Moteur rumble pour des sensations de vibration (100 % compatible)
- ⑩ Pédalier analogique
- ⑪ Connecteur pour le pédalier
- ⑫ Système de fixation du volant
- ⑬ Connecteur « Gamecube »
- ⑭ Connecteur « Xbox »
- ⑮ Connecteur « Playstation »

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Évitez de tirer ou de tordre le(s) câble(s).
- N'essayez pas d'ouvrir ou de modifier le produit.
- Éteignez votre console avant de brancher ou de débrancher le volant ou le pédalier du volant.
- Lorsque vous n'utilisez plus l'Universal Challenge Racing Wheel, éteignez votre console puis débranchez le volant.

INSTALLATION DU VOLANT

Fixer le volant

1. Placez le volant au bord d'une table ou autre surface plane.
2. Introduisez l'extrémité la plus courte de la tige filetée dans l'orifice à la base du volant.
3. Faites glisser la pièce en forme de V dans la tige filetée de façon à ce que les mâchoires du V fassent étai avec la table.
4. Placez la vis de serrage dans la tige filetée puis vissez l'ensemble jusqu'à ce que le volant soit parfaitement stable. Ne serrez pas trop fort la vis car vous risquez d'endommager le système de fixation ou la table.

Connecter le volant

1. Reliez le pédalier ⑩ au connecteur pour le pédalier ⑪.
2. Assurez-vous que votre console est éteinte puis branchez le connecteur pour la console ⑬, ⑭ ou ⑮ sur le port 1 de votre console de jeu.
3. Allumez votre console.

PROGRAMMATION DU VOLANT

Console PS one

- Mode Digital : le mode Digital étant le mode par défaut, le voyant lumineux ⑥ est éteint.
 - Mode Analog (recommandé pour la plupart des jeux de course pour davantage de réalisme) :
1. Pour passer en mode Analog, appuyez sur le bouton **Mode** ⑤ : le voyant lumineux passe au rouge.
 2. Pour revenir au mode Digital, appuyez de nouveau sur le bouton **Mode** ⑤.

Console PlayStation 2

La configuration du volant est par défaut analogique (le voyant lumineux ⑥ est éclairé en rouge).

PERSONNALISATION DU VOLANT

Il est possible de jouer sans utiliser le pédalier ; dans ce cas, dans la plupart des jeux, les fonctions d'accélération et de freinage seront configurées sur les boutons.

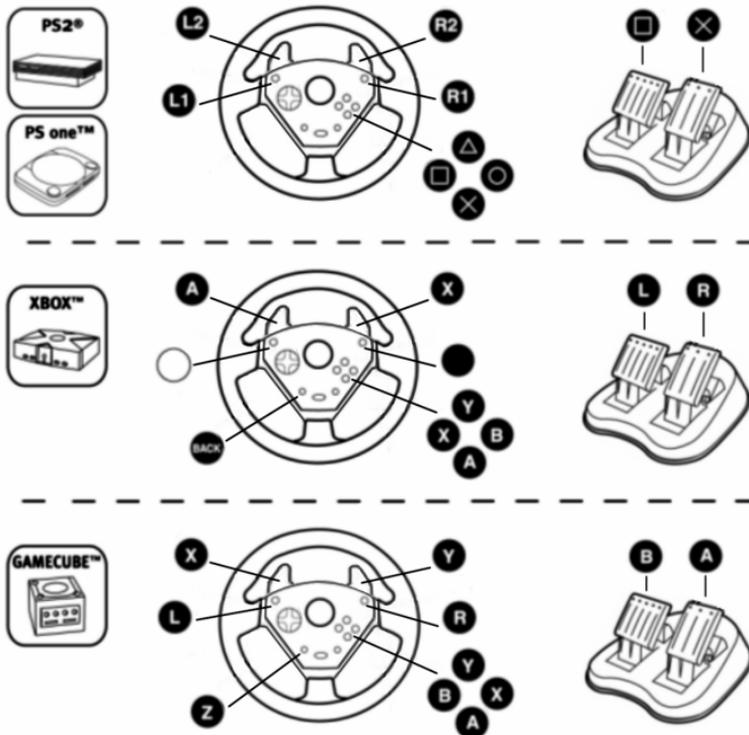
Pour modifier la configuration d'origine des boutons dans le jeu :

1. Allez dans les « options de commandes manettes » de votre jeu.
 2. Allouez les fonctions d'accélération et de freinage aux leviers par exemple.
- Rappel : assurez-vous que la console est éteinte avant de débrancher le pédalier.



- En cas de mauvais fonctionnement, quittez le jeu et débranchez le périphérique de votre console. Rebranchez le périphérique et relancez le jeu.
- Lors de la connexion de votre volant sur console : pour éviter toute mauvaise calibration, ne touchez jamais le volant, n'appuyez pas sur les pédales ou sur les boutons.

SIGNALISATION DES FONCTIONS



Pour modifier la configuration des touches, ou pour activer/désactiver les effets de vibration, allez dans les « options de commandes manettes » de votre jeu.

COPYRIGHT

© 2005 Guillemot Corporation S.A. Tous droits réservés. Thrustmaster® est une marque déposée de Guillemot Corporation S.A. Microsoft®, Xbox® et le logo Xbox™ sont des marques déposées ou des marques de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. PlayStation® et PS one™ sont des marques et/ou des marques déposées de Sony Computer Entertainment, Inc. GameCube™ est une marque de Nintendo Co. Ltd. Toutes les autres marques déposées et noms commerciaux sont reconnus par les présentes et sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Illustrations non contractuelles. Le contenu, la conception et les spécifications sont susceptibles de changer sans préavis et de varier selon les pays. Fabriqué en Chine.

RECOMMANDATION RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En fin de vie, ce produit ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers normaux mais déposé à un point de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques en vue de son recyclage.

Ceci est confirmé par le symbole figurant sur le produit, le manuel utilisateur ou l'emballage.

En fonction de leurs caractéristiques, les matériaux peuvent être recyclés. Par le recyclage et par les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, vous contribuez de manière significative à la protection de l'environnement.

Veuillez consulter les autorités locales qui vous indiqueront le point de collecte concerné.



SUPPORT TECHNIQUE

Si vous rencontrez un problème avec votre produit, rendez-vous sur le site <http://ts.thrustmaster.com> et cliquez sur **Support Technique**. Vous aurez alors accès à différents services (Foire Aux Questions (FAQ), dernières versions des pilotes et logiciels) susceptibles de résoudre votre problème. Si le problème persiste, vous pouvez contacter le support technique des produits Thrustmaster (« Support Technique ») :

Par e-mail :

Pour bénéficier du support technique par e-mail, vous devez d'abord vous enregistrer en ligne. Les informations fournies vont permettre aux techniciens de résoudre plus rapidement votre problème. Cliquez sur **Enregistrement** à gauche de la page Support technique et suivez les instructions à l'écran. Si vous êtes déjà enregistré, renseignez les champs **Nom d'utilisateur** et **Mot de passe** puis cliquez sur **Connexion**.

Par téléphone :

France	0892 690 024	0,34 €/min, du lundi au vendredi de 13h à 17h et de 18h à 22h
Belgique	02 / 732 55 77	prix d'un appel national, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Suisse	22 567 51 20	prix d'un appel national, du lundi au vendredi de 13h à 22h
Canada	514-279-9911	prix d'un appel longue distance, du lundi au vendredi de 7h à 17h (heure de l'Est)

Informations relatives à la garantie

Dans le monde entier, Guillemot Corporation S.A. (« Guillemot ») garantit au consommateur que le présent produit Thrustmaster est exempt de défauts matériels et de vices de fabrication, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat d'origine. Si, au cours de la période de garantie, le produit semble défectueux, contactez immédiatement le Support Technique qui vous indiquera la procédure à suivre. Si le défaut est confirmé, le produit devra être retourné à son lieu d'achat (ou tout autre lieu indiqué par le Support Technique).

Dans le cadre de la garantie, le consommateur bénéficiera, au choix du Support Technique, du remplacement ou de la réparation du produit défectueux. Lorsque la loi applicable l'autorise, toute responsabilité de Guillemot et ses filiales (y compris pour les dommages indirects) se limite à la réparation ou au remplacement du produit Thrustmaster. Les droits légaux du consommateur au titre de la législation applicable à la vente de biens de consommation ne sont pas affectés par la présente garantie.

Cette garantie ne s'appliquera pas : (1) si le produit a été modifié, ouvert, altéré, ou a subi des dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou abusive, d'une négligence, d'un accident, de l'usure normale, ou de toute autre cause non liée à un défaut matériel ou à un vice de fabrication ; (2) en cas de non-respect des instructions du Support Technique ; (3) aux logiciels non-édités par Guillemot, lesdits logiciels faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par leurs éditeurs.

Stipulations additionnelles à la garantie

Aux États-Unis d'Amérique et au Canada, cette garantie est limitée au mécanisme interne et au boîtier externe du produit. Toute garantie implicite applicable, incluant les garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, est limitée à deux (2) ans à compter de la date d'achat et soumise aux conditions de la présente garantie limitée. En aucun cas, Guillemot Corporation S.A. ou ses sociétés affiliées ne sauraient être tenues responsables envers qui que ce soit de tous dommages indirects ou dommages accessoires résultant du non-respect des garanties expresses ou implicites. Certains États/Provinces n'autorisent pas la limitation sur la durée d'une garantie implicite, ou l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas vous être applicables. Cette garantie vous confère des droits spécifiques ; vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui peuvent différer d'un État/Province à l'autre.

FAQ, astuces et pilotes sur www.thrustmaster.com